

Réseau des GRETA de l'académie de Versailles

FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE : PRÉPARER ET PASSER LE DIPLOME DE COMPÉTENCE EN LANGUE - FRANÇAIS PROFESSIONNEL DE PREMIER NIVEAU (DCLFP)

GRETA des Yvelines (78)

Achères - Entreprise d'Entrainement Pédagogique Florilège - Annexe du collège Jean Lurçat - 21, rue Georges Bourgoïn

OBJECTIFS

- Préparer : Le Diplôme de Compétence en Langue Français professionnel de premier niveau (DCL FP) est une certification nationale qui permet d'attester de manière fiable et reconnue les compétences linguistiques mobilisables en situation professionnelle. Il s'appuie sur le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) et vise l'obtention du **niveau A2**.
- Son originalité : La spécificité du DCL réside dans son **approche professionnelle, transversale et actionnelle**, en s'appuyant sur la réalisation d'une mission professionnelle, inspirée de situations authentiques rencontrées en milieu professionnel. Le candidat est ainsi évalué « en action », à travers des tâches cohérentes et enchaînées.
- Passer le diplôme en CCF (contrôle continue en cours de formation)

CONTENU

- Comprendre des documents écrits à caractère professionnel (courriels simples, notes, consignes, documents informatifs) et en extraire les informations essentielles.
- Comprendre des messages oraux et des échanges professionnels (consignes orales, messages téléphoniques), avec des débits variés.
- Produire et renseigner des écrits professionnels simples, clairs et adaptés à la situation (courriels, notes courtes, formulaires, agendas...).
- S'exprimer oralement de manière compréhensible et structurée dans un contexte professionnel (expliquer une tâche, décrire une situation, faire une courte présentation, rendre compte...).
- Interagir à l'oral en participant à un échange professionnel (expliquer une situation, poser et répondre aux questions, demander ou donner des précisions...).

La formation est inscrite au RNCP :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7721>

TAUX DE RÉUSSITE

98.6% de satisfaction en 2025

Diplôme de compétence en langue -
Français professionnel de premier niveau
(DCLFP): permet de valider niveau A2

PUBLICS

- Demandeur d'emploi
- Individuel
- Compte Personnel de Formation
- Salarié
- Autre

DURÉE

De 21 h à 180 h, variable selon
positionnement

DATES

Date de début : 01 janvier 2024

Date de fin : 31 décembre 2027

PRÉ-REQUIS

Sur positionnement

NIVEAU DE SORTIE

Sans niveau

VALIDATION

- Attestation de fin de formation
- Attestation de compétences
- Diplôme / unité de diplôme
Diplôme de compétence en langue -
Français professionnel de premier niveau
(DCLFP)

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cours du jour
- Enseignement individualisé
- Face à face
- Formation de groupe

MODALITÉS D'ÉVALUATION

DCL en CCF (passage du diplôme en Contrôle continu en cours de formation)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- **Le DCLFP est éligible au CPF.**

Nous le proposons en CCF.

- **COURS HEBDOMADAIRE : LUNDI ou VENDREDI**

Pour candidater, Cliquez ICI :

<https://greta-yvelines.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

NetYParéo-GRETA DES YVELINES - Formulaire de pré-inscription

Merci de vous munir de votre CV pour finaliser la candidature sur le net-portail candidat.

Recrutement : tests et entretien individuel.

Le délai d'accès à une formation professionnelle avec le GRETA est compris entre 1 et 6 mois, selon le calendrier de la formation et le dispositif de financement mobilisé.

[Préinscription](https://greta-yvelines.ymag.cloud/index.php/preinscription/)

COÛT

Tarif préparation : 12 euros/heure. Passage examen (50 euros en cours de formation)

FINANCEMENT

- Auto-financement
- CPF
- Entreprise et OPCO

DOMAINES PROFESSIONNELS

- Langues

CONTACT

Contact accueil 01 30 85 78 78

RÉFÉRENT HANDICAP

Agnès BIKORO

contact@greta-versailles.fr

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Un apprenant en situation de handicap peut bénéficier de divers aménagements (matériel et/ou pédagogique) dans le cadre de sa formation.

Les équipes sont sensibilisées et mobilisées à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) pourra être demandée auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du département de résidence.

